

# Journées lyonnaises du E-learning

4ème édition

**25 et 26  
JUN 09**

« LA VALORISATION DU  
E-LEARNING »

## DOSSIER DE PRESSE

## SOMMAIRE

1. Introduction
2. Quelques mots sur les organisateurs
3. Communiqué de Presse
4. Programme
5. Descriptif des thèmes traités
6. Liste des intervenants
7. Contacts Presse

# La Valorisation du E-Learning sous toutes ses facettes

Droit d'auteur, contrefaçon, indexation, valeur économique du E-Learning, protection de l'investissement,... autant de thèmes que nous proposons d'aborder pour la **4ème édition des Journées Lyonnaises du E-Learning**.

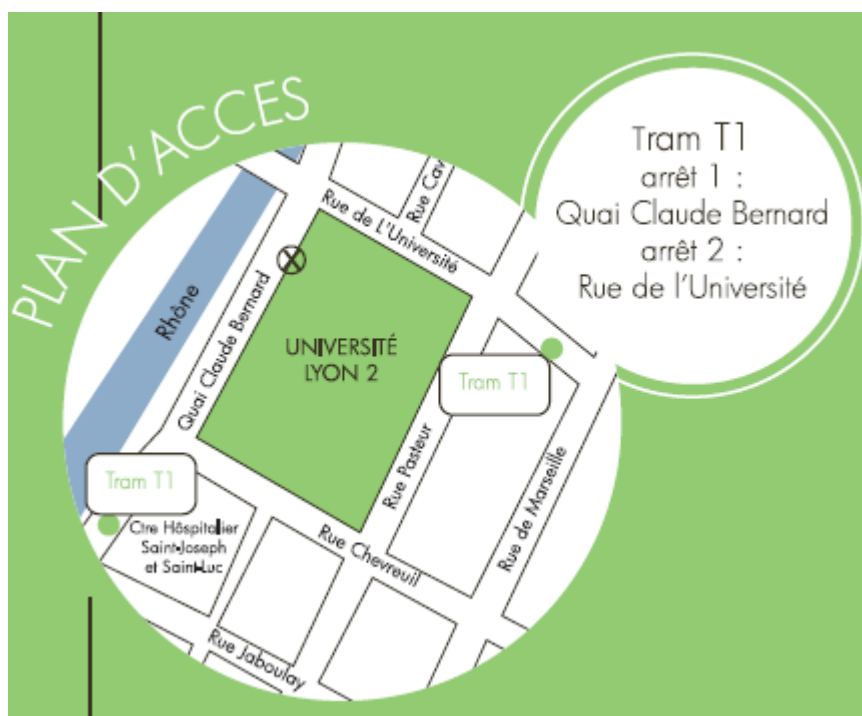
Depuis maintenant 3 ans nous organisons un colloque consacré au E-Learning : les journées lyonnaises du E-Learning.

Nous vous donnons rendez-vous les 25 et 26 juin prochain à Lyon pour une nouvelle édition des Journées Lyonnaises du E-Learning :

## "la valorisation du E-learning"

Cette année sera marquée par un autre évènement, Moodle Moot Juin 2009 à l'INSA de Lyon, que nous soutenons activement.

**Du 22 au 26 juin 2009 la semaine du E-Learning sera lyonnaise !**



Université Lyon 2 –  
16 quai Claude Bernard  
69007 LYON

# LES ORGANISATEURS

Depuis 2000, **la Faculté de Droit** met à la disposition de ses étudiants une plate-forme pédagogique. Ce campus numérique juridique est le plus important en France par le nombre d'étudiants inscrits. De nombreuses ressources numériques sont à la disposition des étudiants, et une aide pédagogique par Internet est dispensée par des tuteurs.

Intérêts :

La Faculté de Droit Virtuelle est une création du Centre de Droit et Nouvelles Technologies, qui mène des recherches et des expériences dans le domaine du e-Learning

Fort de cette expérience dans l'enseignement à distance et le suivi des apprenants, le Centre Droit et Nouvelles Technologies développe aussi des solutions d'enseignement à distance par Internet dans le domaine juridique totalement adaptées aux besoins des différents secteurs économiques. Il assure aussi des missions d'audit pour déterminer avec ses partenaires les besoins de formation et de suivi de projet afin de satisfaire les objectifs ainsi dégagés.

Le Centre Droit et Nouvelles Technologies, grâce à sa position charnière entre l'Université et les Entreprises, a su fédérer autour de ces projets et réalisations une équipe d'universitaires de grande qualité.

Pour faire écho à ce dispositif, l'Université Jean Moulin a créé depuis la rentrée 2008, le Service Universitaire d'Enseignement en Ligne. L'objectif de M Fulchiron, Président de l'Université Jean Moulin Lyon3, est de créer une véritable **Université Virtuelle** pluridisciplinaire.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 mai 2009

### *4<sup>ème</sup> Journées du E-Learning : 25 et 26 juin 2009 Colloque international*

La 4<sup>ème</sup> édition des « Journées du Droit du E-Learning » aura pour thème :  
**«La valorisation du E-Learning».**

Cette manifestation est organisée par **l'Université Jean Moulin Lyon3** en partenariat avec **l'Université Lumière Lyon 2** et avec le soutien de **l'Université de Lyon, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Conseil Général du Rhône.**

Les organisateurs de ce colloque ont désiré pour cette quatrième édition susciter le débat autour de la valeur du E-Learning et de ses productions. Cette problématique dépasse le cercle de l'enseignement supérieur, et sera l'occasion d'entendre des collègues d'horizons divers, poursuivant la pluridisciplinarité de cette manifestation.

A l'occasion de ce colloque seront traités les différents aspects de la valorisation du E-Learning.

- **Le coût du E-Learning**, tant financier que juridique ;
- **Les bénéfiques** et la valeur ajoutée du E-Learning ;
- **Creative Commons, la protection de l'investissement**,...

Des universitaires et spécialistes de renommée nationale et internationale viendront à la rencontre du public :

- **Christian Le Stanc**, Expert auprès de l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle, Professeur à Montpellier
- **Cédric Manara**, Professeur à l'EDHEC
- **Hervé Croze**, Chargé de Mission de l'Université Virtuelle Lyon3
- **Gérard Vidal**, Maître de conférences à l'ENS Sciences, Expert auprès de l'Union européenne

- **Philippe Mercenier**, Secrétaire Général du Consortium Claroline, diplômé à l'université de Liège (Belgique).
- **Rémy Khouzam**, Juriste spécialisé en droit des Arts et des Communications à Outremont (Canada).

...

Ce colloque, gratuit, est ouvert à tout public.

Inscription gratuite sur le site [www.lyon-elearning.com](http://www.lyon-elearning.com)

### **Contacts :**

#### **Gérald DELABRE**

Coordinateur scientifique  
Centre Droit et Nouvelles Technologies  
*Faculté de Droit*

**04 78 78 71 40**

E-mail: [gerald.delabre@univ-lyon3.fr](mailto:gerald.delabre@univ-lyon3.fr)

Site : [www.facdedroit-lyon.com](http://www.facdedroit-lyon.com)

#### **Yann BERGHEAUD**

Coordinateur scientifique  
Université Virtuelle-SUEL  
*Université Lyon 3*

**04 26 31 86 27 / 06 77 33 44 27**

[yann.bergheaud@univ-lyon3.fr](mailto:yann.bergheaud@univ-lyon3.fr)

[www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr)

# La valorisation du E-Learning Programme

## Jeudi 25 juin

*Matin*

### **Les coûts du E-Learning**

**Rapport introductif – Hervé Croze**

**Le coût du droit : des risques juridiques à maîtriser**

1. Le droit de l'Internet
2. Comment évaluer la contrefaçon ?

*Après-midi*

**Le coût de la pédagogie : un enseignement à financer**

3. La valorisation des créations des enseignants : droit d'auteur et autonomie des Universités
4. L'Open source, un avantage ou une charge ?

### **Les bénéfices du E-Learning**

**La valeur ajoutée**

5. La normalisation des ressources pédagogiques
6. La valorisation du patrimoine numérique des Universités

## Vendredi 26 juin

*Matin*

**Les économies d'échelle**

7. Le travail collaboratif et en réseau
8. Un exemple de mutualisation : l'UNJF

### **La protection de la valorisation**

**La démarche juridique**

9. La protection des utilisateurs : la législation Informatique et Libertés
10. La protection des productions : droit matériel ou droit moral ?

*Après-midi*

**La démarche qualité**

11. La protection par la diffusion : Creative Common
12. La protection par la certification : un investissement qualifié

# DESCRIPTIF DES THEMES TRAITES

## Les coûts du E-Learning

La production de ressources pédagogiques dématérialisées comporte des coûts d'investissement relativement conséquents. Dans un premier temps, il est nécessaire de rémunérer les auteurs – enseignants.

La loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU), a autorisé les Présidents d'Université à intégrer les activités d'E-Learning dans le cadre du service des enseignants-chercheurs. Cette disposition a été complétée par le récent décret réformant le statut des enseignants-chercheurs.

Il est maintenant possible de valoriser les activités d'E-Learning en les intégrant dans le service des enseignants-chercheurs.

D'autres coûts financiers sont issus des dispositifs techniques à mettre en œuvre, essentiellement la plate-forme Internet d'enseignement. Des solutions techniques, libres de droit existent (Open Source), toutefois leur mise en œuvre implique des coûts en amont.

D'autre part, le coût du droit doit également être pris en compte. En effet, la publication de cours sur Internet même réservée à un public restreint doit respecter le droit de l'Internet. En outre, avec les Technologies de l'Information il est aisé sans le vouloir de violer le droit d'auteur et ainsi d'être poursuivi en qualité de contrefacteur.

## Les bénéfices du E-Learning

Les productions en matière d'E-Learning doivent répondre à des normes et des standards internationaux pour assurer la pérennité de l'investissement. Plusieurs standards et normes existent aujourd'hui et leur mise en œuvre comporte un avantage substantiel : ne pas donner prise aux changements technologiques.

Le travail en réseau et la mutualisation permettent de réduire les coûts de production des ressources en matière d'E-Learning. Aujourd'hui, on constate la conclusion de partenariats entre Universités et acteurs du secteur privé. Ces associations sont nécessaires dans la mesure où ces acteurs (secteurs privé et public) ne disposent pas des ressources financières pour financer seul une politique ambitieuse en matière d'E-Learning.

## La protection de l'investissement

L'investissement nécessaire à la production des ressources en E-Learning doit impérativement être protégé. Cette protection peut se concrétiser de différentes manières : par le droit d'auteur quel qu'en soit les modalités. En effet, le dispositif *Creative Commons* qui permet de mettre à la disposition de tout internaute une œuvre, peut être considéré comme une protection de la création : ces modalités de publication dissuadent donc tout contrefacteur éventuel.

De surcroît, il apparaît de plus en plus évident qu'un enseignement par Internet doit s'intégrer dans un processus qualité. La certification qualité constitue un outil intéressant, mais sa mise en œuvre implique des coûts non négligeables.

## Liste des Intervenants

- **Christian Le Stanc**, Expert auprès de l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle, Professeur à Montpellier
- **Cédric Manara**, Professeur à l'EDHEC
- **Hervé Croze**, Chargé de Mission de l'Université Virtuelle Lyon3
- **Gérard Vidal**, Maître de conférences à l'ENS Sciences, Expert auprès de l'Union européenne
- **Philippe Mercenier**, Secrétaire Général du Consortium Claroline, diplômé à l'université de Liège (Belgique).
- **Rémy Khouzam**, Juriste spécialisé en droit des Arts et des Communications à Outremont (Canada).
- **Michel Dupuis**, professeur à l'Université Lille 2
- **Nolwen Huet**, expert indexation INSA
- **Françoise Galland**, Maître de conférences
- **Ada Giannatelli**, Ecole Polytechnique de Milan
- **Yann Tanguy**, professeur de Nantes, DG de l'université juridique numérique francophone
- **Rémy Khouzam**, Spécialiste du droit des nouveaux médias, du cinéma et de la télévision
- **Bernard Dumont**, Expert et Consultant indépendant Doctorat d'Etat ès Sciences
- **Carine Bernault** : Maître de conférences à l'Université de Nantes, Expert en propriété intellectuelle auprès du Sous-directeur des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Creative Common (<http://fr.creativecommons.org/>)
- **Gerald Delabre** : Directeur-adjoint du Centre Droit et Nouvelles Technologies Responsable de la plateforme pédagogique "Faculté de Droit Virtuelle".
- **Yann Bergheaud** : Chef de service du SUEL (Service Universitaire d'Enseignement en Ligne)

## Contacts Presse

**Gérald DELABRE**

Coordinateur scientifique  
Centre Droit et Nouvelles Technologies  
*Faculté de Droit*

**04 78 78 71 40**

E-mail: [gerald.delabre@univ-lyon3.fr](mailto:gerald.delabre@univ-lyon3.fr)

Site : [www.facdedroit-lyon.com](http://www.facdedroit-lyon.com)

**Yann BERGHEAUD**

Coordinateur scientifique  
Université Virtuelle-SUEL  
*Université Lyon 3*

**04 26 31 86 27 / 06 77 33 44 27**

E-mail: [yann.bergheaud@univ-lyon3.fr](mailto:yann.bergheaud@univ-lyon3.fr)

Site : [www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr)

**Sandra DAHAN**

Chargée de communication pour l'évènement

**06 12 75 01 13**

E-mail : [sandrachel.dahan@gmail.com](mailto:sandrachel.dahan@gmail.com)